الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

NATIONAL SCHOOL OF NANOSCIENCE AND NANOTECHNOLOGY

المدرسة الوطنية العليا في علم النانو و تكنولوجيا النانو

NIF : 424020000163059

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux disposition de la loi n°23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'articles 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 ,portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et suite à l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales n°04/2026, ayant pour objet : **ACQUISITION DE MATERIEL, DE MOBILIER PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE AU PROFIT DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE EN NANOSCIENCES ET NANOTECHNOLOGIES paru en langue arabe dans le quotidien l'EQUIPE DZ et en langue française dans le quotidien CRESUS en date du 08/10/2026** informe qu'a l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres , le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire indiqué ci-dessous :

Lots	Intitulé	Attributaire	NIF	Note Technique	Montant en TTC	Observation
N°1	Acquisition de matériel pédagogique	ETS ABBI SAMIR	1871606007874810000	75pts	10 135 571,74 **DA**	Pré-qualifiée techniquement et l'offre moins disante
N°2	Acquisition de mobilier de laboratoire pédagogique	ETS ABBI SAMIR	1871606007874810000	70 pts	18802238,00**DA**	Pré-qualifiée techniquement et l'offre moins disante
N°3	Acquisition de matériel pour la recherche scientifique	ETS ABBI SAMIR	1871606007874810000	75pts	5 998 552,00 **DA**	Pré-qualifiée techniquement et l'offre moins disante
N°4	Acquisition de matériel pour les projets des Clubs Scientifiques	ETS ABBI SAMIR	1871606007874810000	75pts	2 963 695,00DA	Pré-qualifiée techniquement et l'offre moins disante

Les soumissionnaires non retenus peuvent se rapprocher du secrétariat de service des marchés et des équipements pour prendre connaissance des résultats détailles de l'évaluation de leurs offres technique et financière au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marches du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (11 chemin doudou Mokhtar ben Aknoun Alger, dans un délai de dix (10) jours qui suivent la première publication du présent avis.

ANEP 2616036194 DzWatch 05/11/2026